

Séance ordinaire du 05 septembre 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°05092024D37

Objet : Affouage 2024-2025 sur la parcelle n°3

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 30 août 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 07

Nombre de pouvoirs :

Nombre de votants : 07

Pour : 07

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 septembre 2024, le conseil municipal de la commune de Serrières-en-Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc			X	
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David			X	
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence				
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques			X	
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan	X			
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Gaëtan PIEDVACHE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code forestier,

VU la délibération du 09 novembre 2023 fixant les conditions d'organisation des coupes d'affouage,

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs :

Il est rappelé le besoin de recourir à l'affouage sur la parcelle n°3 pour 2024

Les conditions d'organisation de la prochaine coupe d'affouage restent les mêmes à savoir :

- Chaque lot sera livré sur pied,
- Les personnes doivent être domiciliées sur la commune,
- Une taxe d'affouage de 45 € sera demandée pour chaque lot attribué,
- Chaque affouagiste s'engage à consacrer une demi-journée de service à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✦ **AUTORISE** l'affouage 2024/2025 dans les conditions énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 05 septembre 2024

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 09 septembre 2024.

Le Maire,
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,
Gaëtan PIEDVACHE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaëtan Piedvache'.